



ai-je droit à une pension compensatoire

Par **laetitia25**, le **23/05/2013** à **13:34**

Bonjour,
mariée depuis 21 mois après 10 de vie couple et un enfant de 3 ans. je suis en instance de divorce. j'ai arrêté de travailler pour mon fils dès sa naissance jusqu'aujourd'hui ne trouvant pas de nounou et pour que mon mari intègre un travail en Suisse. (4000euros de salaire), puis-je avoir droit à une pension compensatoire?

Par **Laure3**, le **23/05/2013** à **16:18**

Bonjour,

Vous aurez droit à une pension alimentaire pour votre enfant (si votre mari l'a reconnu. Quant au versement d'une prestation compensatoire, c'est le JAF qui en décidera, après étude de vos déclarations respectives.

Est-ce un divorce à l'amiable ? Si c'est le cas, il faut que votre mari soit d'accord.

Pour tout autre divorce, votre avocat pourra certainement vous renseigner.

Par **laetitia25**, le **23/05/2013** à **17:35**

merci de votre réponse. Divorce à l'amiable même si il a commis un adultère, car je ne voulais pas d'ennui, mais là, il ne tient aucun de ses engagements tenu en présence de l'avocat (dont aide à financer le loyer le temps que je retrouve un travail) et je risque d'être mise à la porte avec mon fils, donc j'ai fait une demande à l'avocat au vu de ma situation critique...